

2017-10 (18 octobre 2017)

DES LOGEMENTS POUR LES ÂÎNÉS ADAPTABLES SELON L'ÂGE

ATTENDU QUE les aînés canadiens ont droit à un logement abordable et adéquat, indépendamment de leur ethnicité, de leurs antécédents culturels, de leur identité de genre ou de leur handicap;

ATTENDU QU'il y a une grave pénurie de sociaux et de abordables logements pour les aînés qui ont des revenus fixes, particulièrement pour les femmes et les Autochtones;

ATTENDU QUE les aînés désirent vieillir dans leur maison et leur communauté;

ATTENDU QUE les handicaps augmentent avec l'âge, mais que la plupart des logements n'ont pas été conçus pour que l'accessibilité intérieure et extérieure soient facilement améliorées, et que de nombreux complexes domiciliaires pour aînés ont été construits sans appartements entièrement accessibles;

ATTENDU QUE l'adoption d'éléments de conception universels dans la planification et les règlements de construction aide à veiller à ce que le parc de logements rénovés et neufs puisse, à peu de frais, permettre la création de maisons adaptables selon l'âge;

ATTENDU QUE l'augmentation d'un parc immobilier universel mènerait à des économies puisqu'une telle mesure préventive permettrait à des aînés de vivre à la maison au lieu de recevoir des soins en résidence lorsqu'ils prennent de l'âge ou qu'ils sont frappés d'une invalidité en raison d'une maladie chronique ou d'une blessure.

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- soutenir le principe selon lequel le coût total des logements sociaux pour les aînés ne dépasse pas 30 pour cent de leurs revenus bruts annuels;
- mettre sur pied un programme de financement afin de faciliter la modification de logements sociaux pour personnes âgées existants afin de respecter les réglementations en matière de santé, de sécurité et d'accessibilité;
- adopter une norme de logements universels qui régleme toutes les nouvelles constructions de logements sociaux afin d'améliorer la durabilité des résidences et de créer des résidences qui maximisent l'autonomie et la qualité de vie des aînés.

COMMISSION DES ÂÎNÉS LIBÉRAUX – Section de la Nouvelle-Écosse
COMMISSION DES ÂÎNÉS LIBÉRAUX – Section de l'Alberta

Contact : maureenamcleod@shaw.ca

Référence : Document de référence de la CAL s'intitulant « [Un continuum d'options de logement abordable pour les aînés](#) » — 13 octobre 2017